

Formation « *Prise de parole en public* »

Le vendredi 15 mars 2024 à Saint-Lô

L'Association des maires de la Manche organise, en partenariat avec les services de l'AMF, une formation « *Prise de parole en public* » le **vendredi 15 mars**.

Horaires : 9h/12h et 13h30/17h à la Maison du Département à Saint-Lô.

Formateur : Olivier Girard, comédien. **Prix** : 200€ la journée. 10 personnes maximum.

Objectifs :

- Communiquer efficacement avec un message construit et adapté à la cible.
- S'exprimer avec charisme et conviction.
- Gérer son stress lors d'une prise de parole en public.
- Affirmer sa posture d' élu

Deux modes de financement possibles :

- en mobilisant les **droits à formation** dont vous disposez en tant qu' élu (DIFE). Pour cela, vous devez disposer d'un compte sur la plateforme « [Mon compte élu](#) » et créer votre [Identité Numérique La Poste](#) pour y accéder.
- avec le **budget de la commune** (dépense obligatoire)



Attention, la date limite pour mobiliser le DIF est fixée au **mercredi 28 février**.

Formation « *Fonctionnement du conseil municipal* »

Le lundi 25 mars 2024 à Saint-Lô

Objectif : maîtriser les règles de fonctionnement du conseil (avant, pendant et après la séance) afin de sécuriser juridiquement les élus et les décisions prises.

Programme : voir annexe ci-joint.

Horaires : 9h/12h et 13h30/17h à la Maison du Département à Saint-Lô.

Formateur : Myriam Morin-Bargeton, juriste à l'AMF. **Prix** : 200€ la journée.

Pour le **financement** : se reporter aux éléments inscrits ci-dessus pour la formation « *Prise de parole en public* ». Attention, la date limite pour mobiliser le DIF pour cette formation sur le conseil municipal est fixée au **jeudi 7 mars**.

Formation « *Législation funéraire* »

Le mardi 26 mars 2024 à Saint-Lô

Objectif : connaître le cadre juridique et appréhender les demandes d'autorisation liées aux opérations funéraires.

Programme : voir annexe ci-joint.

Horaires : 9h/12h et 13h30/17h à la Maison du Département à Saint-Lô.

Formateur : Myriam Morin-Bargeton, juriste à l'AMF.

Prix : 200€ la journée.

Pour le **financement** : se reporter aux éléments inscrits ci-dessus pour la formation « *Prise de parole en public* ». Attention, la date limite pour mobiliser le DIF pour cette formation sur la législation funéraire est fixée au **jeudi 7 mars**.



EDITO

Charly VARIN
Président



Comme vous le constaterez à la lecture de cette lettre d'information, nous avons choisi de placer l'année 2024 sous le signe de la formation.

Au premier semestre, ce sont 9 journées de formation que nous vous proposerons sur des sujets variés qui reflètent bien la diversité de nos missions : *pouvoir de police, législation funéraire, prise de parole en public, gestion du conseil municipal, marchés publics, urbanisme...*

Ces formations remplissent deux objectifs :

1. Vous informer et vous outiller pour que vous puissiez mettre en œuvre dans vos communes vos missions de service public
2. Vous offrir une occasion d'échanger et de vous entraider

Ces formations peuvent être financées avec votre **DIF Elu** : 400€ sont versés chaque année sur votre compte formation élu. Pour les utiliser, il faut **créer votre compte formation et votre identité numérique**. Sachez que les collaboratrices de l'association sont là pour vous accompagner dans ces démarches. N'hésitez plus !

Lettre d'information des maires et présidents d'EPCI de la Manche – n°20 – Février 2024

Directeur de la publication : Charly VARIN
Rédaction : Charly VARIN – Nadège DELAFOSSE
Photos : AMM, Pixabay

Plus d'infos : www.amf50.fr

Mise à jour de la base de données de l'association

Nous avons besoin de votre aide !



L'association a développé depuis quelques années sa communication à l'attention de ses adhérents, à votre attention. Nous souhaitons vous informer sur l'actualité des collectivités, notre offre de formation, nos événements... **sans vous submerger**. C'est pourquoi, nous sélectionnons soigneusement les sujets sur lesquels nous vous envoyons des éléments et veillons à faire bref.

Afin de vérifier notre base de données et de la compléter, avec les éventuelles adresses mails nominatives des maires et adjoints, nous avons préparé un formulaire que vous trouverez en annexe. Nous vous serions très reconnaissants si vous preniez quelques minutes pour le remplir et nous le retourner.

Violences contre les élus : ouverture d'un « guichet psychologique »

Comme vous le savez, les agressions contre les élus, essentiellement les maires, ont augmenté de 32 % entre 2021 et 2022 tandis que les premières estimations pour 2023 pointent une nouvelle hausse de 15%. C'est pourquoi, parmi les mesures du Plan National de prévention et de lutte contre les violences faites aux élus lancé par l'Etat en juillet 2023, figure la mise en place d'un **dispositif d'appui psychologique**.

Un numéro de téléphone gratuit est désormais mis à notre disposition : **01 80 52 33 84**. Ce numéro géré par l'association France Victimes est joignable 7j/7 de 9h à 21h. Il respecte l'anonymat et permet d'orienter l' élu vers l'association locale d'aide aux victimes la plus proche de son lieu de résidence.

+ **d'infos** : <https://www.amf.asso.fr/documents-violences-contre-les-elus-ouverture-dun-guichet-psychologique-/42016>

« Jamais trop VIEUX pour être citoyen » : une journée d'étude organisée par l'Union départementale des CCAS

Le samedi 21 mars 2024 à Saint-Lô



Les personnes âgées - *qu'on les appelle âgées, seniors ou vieux* - constituent une part significative de la population manchoise. C'est pourquoi, l'union départementale des CCAS de la Manche (UDCCAS de la Manche) organise à Saint-Lô le 21 mars prochain une journée d'étude dédiée aux CCAS, aux élus et aux professionnels des communes, aux acteurs associatifs et privés. Elle permettra de mettre en

évidence les bonnes pratiques, les initiatives intéressantes - manchoises ou non - et d'élaborer ensemble une feuille de route pour améliorer la vie quotidienne des seniors.

Trois thématiques seront plus particulièrement abordées :

- Une ville accueillante pour tous
- Citoyen à part entière
- Vieillir chez soi, dans un parcours résidentiel

Horaires : De 9h à 17h au théâtre de Saint-Lô. + **d'infos dans le programme en annexe**

Association des maires et présidents d'intercommunalité de la Manche

Contact : Nadège Delafosse – Maison du Département – nadege.delafosse@manche.fr

Assurances : recueil des difficultés rencontrées par les communes et EPCI

Les collectivités et leurs groupements rencontrent de plus en plus de difficultés à s'assurer depuis la sortie de la crise sanitaire, avec une accélération ces derniers mois suite aux émeutes urbaines ayant touché l'ensemble du territoire. Outre des marchés publics restés infructueux, les collectivités doivent également faire face à des **résiliations brutales** ou à **l'explosion des primes et des franchises**.

Face à l'ampleur de la situation, le gouvernement a décidé de lancer une mission sur l'assurabilité des collectivités territoriales qui a été confiée, sur proposition de l'AMF, au maire de Vesoul, Alain Chrétien.

Nous vous invitons à nous communiquer les difficultés que vous pourriez rencontrer avec vos contrats d'assurance à associationdesmaires@manche.fr

Revalorisation du point d'indice : conséquences sur les indemnités de fonction des élus

L'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) servant de base au calcul des indemnités de fonction a été revalorisé **au 1^{er} janvier 2024** du fait de l'attribution de cinq points à son indice majoré, faisant passer ce dernier à **835** (contre 830 auparavant) soit une augmentation de **0,6 %**.

S'agissant des indemnités de fonction versées aux élus municipaux, l'impact de cette revalorisation peut être automatique et ce, dès la fin du mois de janvier. L'AMF a rédigé une note téléchargeable en suivant ce lien :

<https://medias.amf.asso.fr/docs/DOCUMENTS/b4922e98264018ef8c57e06628e97f1b.pdf>